

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1917

1^{er} juillet 2016

SOMMAIRE

Alvogen Lux Holdings S.à r.l.	91970	Hipoteca XXXIV Lux S.à r.l.	91992
Becatello Luxembourg S.à r.l.	91998	Hypallages S.à r.l.	92004
Blockex S.à r.l.	91997	Immoparibas Royal-Neuve S.A.	92003
Bouhalux	91998	IND S.à r.l.	92003
Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.à r.l.	91997	International Real Estate Agency	92005
DxO S.A.	92005	Investissements Immobiliers Européens et Internationaux S.A.	91992
Dynapro	91992	Irey S.à r.l.	92004
Ecole Professionnelle De Differdange	91994	Irey S.à r.l.	92004
Erevas	92002	Letman S.A.	92004
ESM Fund	92001	Metimmo SCI	92002
Eternal Land Holdings S.à r.l.	91993	Minimax Data International Holding S.A.-SPF	92003
EUFIMA S.A., société de gestion de patrimoine familial	91999	MV Private Debt II Feeder 2 L SCSp	92013
Euro Invest Holding S.à r.l.	91993	Pamp Holding S.A.	92007
EuroPRISA Poland Warehouse S. à r.l.	91994	PHM Holdco 19 S.à r.l.	92015
Euston Luxco S.à r.l.	91994	Pineapple Master S.à r.l.	92012
Even RX Properties S.C.A.	92002	Plaesano S.A.	92015
Fondation Lécirbud	91994	Plena Holding S.A.	92016
fya	91970	Pommeroy S.à r.l.	92013
Gefonds (Lux) et Cie S.C.A.	92007	Porthos S.à r.l.	92013
Generali Investments SICAV	92002	Tankreederei II S.A.	92016
GES Luxembourg S.à r.l.	92005	TD Grand Duché de Luxembourg	92016
Ginga Brasil Capoeira S.à r.l.	92006	TD Luxembourg International Holdings	92016
Good Impression Consultancy Services S.à r.l.	92006		

Alvogen Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 149.045.

—
Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 12 avril 2016

En date du 12 avril 2016, les associés de la Société ont pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Andreas RUMMELT, né le 9 juin 1956 à Erlangen, Allemagne, résidant à l'adresse suivante: 2, Muensterplatz, 4051 Bâle, Suisse, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} avril 2016 et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Christoffer SJØQVIST, gérant de classe A
- Monsieur Tomas EKMAN, gérant de catégorie A
- Monsieur Andreas RUMMELT, gérant de catégorie A
- Monsieur Fazeela RASHID gérant de catégorie B
- Monsieur Robert WESSMAN gérant de catégorie C

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2016.

Alvogen Lux Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016095002/23.

(160065271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

fya, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 204.064.

—
In the year two thousand and sixteen, on twelfth day of April,

before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared the following:

Amply, a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 18 February 2016, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 203992 (the "Shareholder")

Hereby represented by Mrs Sophie Wegmann, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 April 2016.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of fya, a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 23 February 2016, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 204064 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To reduce the nominal value of each share in issue from the present amount of one euro (EUR 1.-) each to an amount of one cent (EUR 0.01) each and create ten classes of shares, the class A ordinary shares, the class B ordinary shares, the class C ordinary shares, the class D ordinary shares, the class E ordinary shares, the class F preferred shares, the class G preferred shares, the class H preferred shares, the class I preferred shares and the class J preferred shares, having the rights and obligations attached thereto following the proposed restatement of the articles of incorporation of the Company under item 6 of this agenda.

2 To convert and requalify the existing one hundred (100) preferred shares, thirty-one thousand (31,000) class A ordinary shares, one hundred (100) class B ordinary shares, one hundred (100) class C ordinary shares, one hundred (100) class D ordinary shares, one hundred (100) class E ordinary shares, one hundred (100) class F ordinary shares, one hundred (100)

class G ordinary shares, one hundred (100) class H ordinary shares and one hundred (100) class I ordinary shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, into three million one hundred thousand (3,100,000) class A ordinary shares, ten thousand (10,000) class B ordinary shares, ten thousand (10,000) class C ordinary shares, ten thousand (10,000) class D ordinary shares, ten thousand (10,000) class E ordinary shares, ten thousand (10,000) class F preferred shares, ten thousand (10,000) class G preferred shares, ten thousand (10,000) class H preferred shares, ten thousand (10,000) class I preferred shares and ten thousand (10,000) class J preferred shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all allocated to the sole shareholder.

3 To increase the share capital of the Company by an amount of one hundred eighteen thousand one hundred euro (EUR 118,100.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand nine hundred euro (EUR 31,900.-) to one hundred fifty thousand euro (EUR 150,000.-).

4 To issue two million nine hundred thousand (2,900,000) new class A ordinary shares, nine hundred ninety thousand (990,000) new class B ordinary shares, nine hundred ninety thousand (990,000) new class C ordinary shares, nine hundred ninety thousand (990,000) new class D ordinary shares, nine hundred ninety thousand (990,000) new class E ordinary shares, nine hundred ninety thousand (990,000) new class F preferred shares, nine hundred ninety thousand (990,000) new class G preferred shares, nine hundred ninety thousand (990,000) new class H preferred shares, nine hundred ninety thousand (990,000) new class I preferred shares and nine hundred ninety thousand (990,000) new class J preferred shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

5 To acknowledge the waiver by the existing shareholder of the Company of its preferential subscription right and to accept subscription for:

(i) one million four hundred eighty-eight thousand four hundred forty (1,488,440) class A ordinary shares, seven hundred fifty-four thousand seven hundred forty (754,740) class B ordinary shares, seven hundred fifty-four thousand seven hundred forty (754,740) class C ordinary shares, seven hundred fifty-four thousand seven hundred forty (754,740) class D ordinary shares and seven hundred fifty-four thousand seven hundred forty (754,740) class E ordinary shares, with payment of a share premium in a total amount of twenty-seven million forty-one thousand five hundred seventy-two euro (EUR 27,041,572.-), equally shared amongst the new ordinary shares, and nine hundred fifty-three thousand three hundred twenty (953,320) class F preferred shares, nine hundred fifty-three thousand three hundred twenty (953,320) class G preferred shares, nine hundred fifty-three thousand three hundred twenty (953,320) class H preferred shares, nine hundred fifty-three thousand three hundred twenty (953,320) class I preferred shares and nine hundred fifty-three thousand three hundred twenty (953,320) class J preferred shares, with payment of a share premium in a total amount of fifty million seven hundred twenty-eight thousand two hundred seventy-two euro (EUR 50,728,272.-), equally shared amongst the new preferred shares, by Amply and to accept full payment in cash for these new shares;

(ii) one million two hundred thirty-six thousand eight hundred forty (1,236,840) class A ordinary shares, two hundred six thousand one hundred forty (206,140) class B ordinary shares, two hundred six thousand one hundred forty (206,140) class C ordinary shares, two hundred six thousand one hundred forty (206,140) class D ordinary shares and two hundred six thousand one hundred forty (206,140) class E ordinary shares, with payment of a share premium in a total amount of seven million two hundred eighty-nine thousand three hundred eighty-six euro (EUR 7,289,386.-), equally shared amongst the new ordinary shares, by Cubes Participant I GmbH & Co. KG and to accept full payment in cash for these new shares; and

(iii) one hundred seventy-four thousand seven hundred twenty (174,720) class A ordinary shares, twenty-nine thousand one hundred twenty (29,120) class B ordinary shares, twenty-nine thousand one hundred twenty (29,120) class C ordinary shares, twenty-nine thousand one hundred twenty (29,120) class D ordinary shares and twenty-nine thousand one hundred twenty (29,120) class E ordinary shares, with payment of a share premium in a total amount of one million twenty-nine thousand five hundred eighty-eight euro (EUR 1,029,588.-), equally shared amongst the new ordinary shares, and thirty-six thousand six hundred eighty (36,680) class F preferred shares, thirty-six thousand six hundred eighty (36,680) class G preferred shares, thirty-six thousand six hundred eighty (36,680) class H preferred shares, thirty-six thousand six hundred eighty (36,680) class I preferred shares and thirty-six thousand six hundred eighty (36,680) class J preferred shares, with payment of a share premium in a total amount of one million nine hundred thirty-one thousand four hundred forty-two euro (EUR 1,931,442.-), equally shared amongst the new preferred shares, by Cubes Participant II GmbH & Co. KG and to accept full payment in cash for these new shares.

6 To restate the articles of incorporation of the Company, without amending the corporate object, in order to reflect the above items of the agenda.

7 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to reduce the nominal value of each share in issue from the present amount of one euro (EUR 1.-) each to an amount of one cent (EUR 0.01) each and create ten classes of shares, the class A ordinary shares, the class B ordinary shares, the class C ordinary shares, the class D ordinary shares, the class E ordinary shares, the class F preferred shares, the class G preferred shares, the class H preferred shares, the class I preferred shares and the class J preferred shares,

having the rights and obligations attached thereto following the restatement of the articles of incorporation of the Company under the sixth resolution.

Second resolution

The Shareholder resolved to convert and requalify the existing one hundred (100) preferred shares, thirty-one thousand (31,000) class A ordinary shares, one hundred (100) class B ordinary shares, one hundred (100) class C ordinary shares, one hundred (100) class D ordinary shares, one hundred (100) class E ordinary shares, one hundred (100) class F ordinary shares, one hundred (100) class G ordinary shares, one hundred (100) class H ordinary shares and one hundred (100) class I ordinary shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, into three million one hundred thousand (3,100,000) class A ordinary shares, ten thousand (10,000) class B ordinary shares, ten thousand (10,000) class C ordinary shares, ten thousand (10,000) class D ordinary shares, ten thousand (10,000) class E ordinary shares, ten thousand (10,000) class F preferred shares, ten thousand (10,000) class G preferred shares, ten thousand (10,000) class H preferred shares, ten thousand (10,000) class I preferred shares and ten thousand (10,000) class J preferred shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all allocated to the sole shareholder.

Third resolution

The Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred eighteen thousand one hundred euro (EUR 118,100.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand nine hundred euro (EUR 31,900.-) to one hundred fifty thousand euro (EUR 150,000.-).

Fourth resolution

The Shareholder resolved to issue two million nine hundred (2,900,000) new class A ordinary shares, nine hundred ninety thousand (990,000) new class B ordinary shares, nine hundred ninety thousand (990,000) new class C ordinary shares, nine hundred ninety thousand (990,000) new class D ordinary shares, nine hundred ninety thousand (990,000) new class E ordinary shares, nine hundred ninety thousand (990,000) new class F preferred shares, nine hundred ninety thousand (990,000) new class G preferred shares, nine hundred ninety thousand (990,000) new class H preferred shares, nine hundred ninety thousand (990,000) new class I preferred shares and nine hundred ninety thousand (990,000) new class J preferred shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Fifth resolution

The Shareholder acknowledged that the existing shareholder of the Company had decided to waive its preferential subscription right with respect to these new shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

(1) Amply, a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 203992 (the "Subscriber 1"), represented by Mrs Sophie Wegmann, by virtue of a proxy given on 12 April 2016, in Luxembourg, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber 1 declared to subscribe to one million four hundred eighty-eight thousand four hundred forty (1,488,440) class A ordinary shares, seven hundred fifty-four thousand seven hundred forty (754,740) class B ordinary shares, seven hundred fifty-four thousand seven hundred forty (754,740) class C ordinary shares, seven hundred fifty-four thousand seven hundred forty (754,740) class D ordinary shares and seven hundred fifty-four thousand seven hundred forty (754,740) class E ordinary shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of twenty-seven million forty-one thousand five hundred seventy-two euro (EUR 27,041,572.-), equally shared amongst the new ordinary shares, and to nine hundred fifty-three thousand three hundred twenty (953,320) class F preferred shares, nine hundred fifty-three thousand three hundred twenty (953,320) class G preferred shares, nine hundred fifty-three thousand three hundred twenty (953,320) class H preferred shares, nine hundred fifty-three thousand three hundred twenty (953,320) class I preferred shares and nine hundred fifty-three thousand three hundred twenty (953,320) class J preferred shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of fifty million seven hundred twenty-eight thousand two hundred seventy-two euro (EUR 50,728,272.-), equally shared amongst the new preferred shares, and to fully pay up these new shares in cash.

(2) Cubes Participant I GmbH & Co. KG, a limited liability partnership established under the laws of Germany, having an address at c/o Milbank, Tweed, Hadley & McCloy LLP, Maximilianstrasse 15 (Maximilianhöfe), 80539 Munich, Germany, and in the process of being registered with the commercial register of the local court of Munich (the "Subscriber 2"), represented by Mrs Sophie Wegmann, by virtue of a proxy given on 12 April 2016, in Munich, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber 2 declared to subscribe to one million two hundred thirty-six thousand eight hundred forty (1,236,840) class A ordinary shares, two hundred six thousand one hundred forty (206,140) class B ordinary shares, two hundred six thousand one hundred forty (206,140) class C ordinary shares, two hundred six thousand one hundred forty (206,140) class

D ordinary shares and two hundred six thousand one hundred forty (206,140) class E ordinary shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of seven million two hundred eighty-nine thousand three hundred eighty-six euro (EUR 7,289,386.-), equally shared amongst the new ordinary shares, and to fully pay up these new shares in cash.

(3) Cubes Participant II GmbH & Co. KG, a limited liability partnership established under the laws of Germany, having an address at c/o Milbank, Tweed, Hadley & McCloy LLP, Maximilianstrasse 15 (Maximilianhöfe), 80539 Munich, Germany, and in the process of being registered with the commercial register of the local court of Munich (the "Subscriber 3"), represented by Mrs Sophie Wegmann, by virtue of a proxy given on 12 April 2016, in Munich, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber 3 declared to subscribe to one hundred seventy-four thousand seven hundred twenty (174,720) class A ordinary shares, twenty-nine thousand one hundred twenty (29,120) class B ordinary shares, twenty-nine thousand one hundred twenty (29,120) class C ordinary shares, twenty-nine thousand one hundred twenty (29,120) class D ordinary shares and twenty-nine thousand one hundred twenty (29,120) class E ordinary shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of one million twenty-nine thousand five hundred eighty-eight euro (EUR 1,029,588.-), equally shared amongst the new ordinary shares, and to thirty-six thousand six hundred eighty (36,680) class F preferred shares, thirty-six thousand six hundred eighty (36,680) class G preferred shares, thirty-six thousand six hundred eighty (36,680) class H preferred shares, thirty-six thousand six hundred eighty (36,680) class I preferred shares and thirty-six thousand six hundred eighty (36,680) class J preferred shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of one million nine hundred thirty-one thousand four hundred forty-two euro (EUR 1,931,442.-), equally shared amongst the new preferred shares, and to fully pay up these new shares in cash.

The amount of eighty-eight million one hundred thirty-eight thousand three hundred sixty euro (EUR 88,138,360.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the new shares to the above mentioned subscribers.

Sixth resolution

The Shareholder resolved to restate the articles of incorporation of the Company, without amending the corporate object in order to reflect the above resolutions.

The articles of incorporation of the Company will from now read as follows:

"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders.

The Company will exist under the name of "fya".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 31 of the Articles of Incorporation, without prejudice to any mandatory provisions of the Laws.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at one hundred fifty thousand euro (EUR 150,000.-) divided into:

- six million (6,000,000) class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”);
- one million (1,000,000) class B ordinary shares (the “Class B Ordinary Shares”);
- one million (1,000,000) class C ordinary shares (the “Class C Ordinary Shares”);
- one million (1,000,000) class D ordinary shares (the “Class D Ordinary Shares”); and
- one million (1,000,000) class E ordinary shares (the “Class E Ordinary Shares” and, together with the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Ordinary Shares and the Class D Ordinary Shares, the “Ordinary Shares”);
- one million (1,000,000) class F preferred shares (the “Class F Preferred Shares”);
- one million (1,000,000) class G preferred shares (the “Class G Preferred Shares”);
- one million (1,000,000) class H preferred shares (the “Class H Preferred Shares”);
- one million (1,000,000) class I preferred shares (the “Class I Preferred Shares”);
- one million (1,000,000) class J preferred shares (the “Class J Preferred Shares” and, together with the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares and the Class I Preferred Shares, the “Preferred Shares”), with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.

The Preferred Shares and the Ordinary Shares are together referred to as the “shares”.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each Ordinary Share entitles to one vote. The Preferred Shares do not carry any voting rights except in circumstances expressly provided for by the Laws.

The shares will be in the form of registered shares.

The shares may only be transferred subject to the terms of these Articles of Incorporation and/or additional terms and conditions that may be agreed in writing by the Company's shareholders, such as, without limitation, any transfer restrictions, tag along and drag along transfer provisions. Transfers of shares must be made in compliance with these Articles of Incorporation and any such additional terms and conditions.

Any transfer of the shares in breach of the Articles of Incorporation and/or any shareholders' agreement to which the Company is a party from time to time shall be unenforceable against the Company.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

A shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class (if any) of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Authorised Capital, Increase and Reduction of Capital.

7.1. The authorised capital of the Company (which includes the issued capital) is set at three hundred fifty million euro (EUR 350,000,000.-), divided into three billion five hundred million (3,500,000,000) Class A Ordinary Shares, three billion

five hundred million (3,500,000,000) Class B Ordinary Shares, three billion five hundred million (3,500,000,000) Class C Ordinary Shares, three billion five hundred million (3,500,000,000) Class D Ordinary Shares, three billion five hundred million (3,500,000,000) Class E Ordinary Shares, three billion five hundred million (3,500,000,000) Class F Preferred Shares, three billion five hundred million (3,500,000,000) Class G Preferred Shares, three billion five hundred million (3,500,000,000) Class H Preferred Shares, three billion five hundred million (3,500,000,000) Class I Preferred Shares and three billion five hundred million (3,500,000,000) Class J Preferred Shares. Each authorised share has a nominal value of one cent (EUR 0.01).

The Board of Directors is authorised and empowered, within the limits of the authorised capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The Board of Directors may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Board of Directors or of any person duly authorised and empowered by the Board of Directors for this purpose.

7.2. The issued and/or authorised capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one entire class of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class. In the case of a repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the reverse alphabetical order and starting with all Preferred Shares before any Ordinary Share (i.e. starting from the Class J Preferred Shares until the Class A Ordinary Shares).

The redemption price shall be set by reference to the higher of (a) the nominal value of each redeemed share and (b) the following formula: dividing (i) the total amount of any distributable sums less the portion of the Preferred Dividend and the Profit Entitlement to be allocated to the other classes of shares in accordance with article 30 by (ii) the number of shares constituting the class to be redeemed. Redemption of shares may only be decided to the extent that sufficient distributable funds are available to settle the redemption price in full.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. - Board of directors, Auditors

Art. 9. Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three (3) members, who need not be shareholders themselves (the "Board of Directors"). If and as long as the Company has only one (1) shareholder, the Board of Directors may comprise one (1) member only.

The members of the Board of Directors will be appointed by the general meeting of shareholders, who will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed members of the Board of Directors as class A director (the "Class A Director") or class B director (the "Class B Director").

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors may elect by co-optation a new director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of shareholders.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Director or by the joint signatures of any two (2) members of the Board of Directors.

However, if the shareholders have qualified the Directors as Class A Directors or as Class B Directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Director and one (1) Class B Director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four (24) hours written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Board of Directors as his proxy. Any member of the Board of Directors may represent one or several members of the Board of Directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Board of Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Board of Directors may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 13. Resolutions of the Board of Directors. The resolutions of the Directors shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions adopted by the Directors as well as of the minutes of the general meeting of shareholders, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Director or by any two (2) Directors acting jointly.

The resolutions adopted by the single Director shall be documented in writing and signed by the single Director.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the general meeting of shareholders, the members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such Director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

If the Board of Directors only comprises one (1) member it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Board of Directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Directors' Liability - Indemnification. No member of the Board of Directors commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Members of the Board of Directors are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Directors, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Confidentiality. Even after cessation of their mandate or function, any member of the Board of Directors, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Board of Directors, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulgation is required (i) by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes or (ii) for the public benefit.

Art. 18. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditor(s), if any, will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of Luxembourg law, only be removed for serious causes or by mutual agreement.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held on the first Wednesday of June at 4.30 pm.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) (if any) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. The Board of Directors may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by visioconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 24. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in their absence, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 25. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 26. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers («formulaire») expressed in the English language.

Any ballot paper («formulaire») shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper («formulaire») which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorised representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper («formulaire») shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting

of shareholders. Any ballot paper (“formulaire”) received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper (“formulaire”) shall be deemed to have been received:

(a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or

(b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3rds) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Save where the Preferred Shares have voting rights as imposed by the Law, no account shall be taken of the Preferred Shares in determining the conditions as to quorum and majority at general meetings.

The Preferred Shares carry no voting rights and shall therefore not be taken into consideration for the determination of any quorum or majority of any general meeting of shareholders except as imposed by the Laws for the following issues:

(i) the issue of new shares carrying preferential rights;

(ii) the declaration of any Preferred Dividend on the Preferred Shares (as determined in Article 30 of the Articles of Incorporation);

(iii) the conversion of the Preferred Shares into Ordinary Shares;

(iv) the reduction of the corporate capital of the Company;

(v) any change to the corporate object of the Company;

(vi) the issue of convertible bonds;

(vii) the dissolution of the Company before its term;

(viii) the transformation of the Company into a company of another legal form.

The Preferred Shares shall however have the same voting rights as the Ordinary Shares, at all meetings, in case despite the existence of profits available for that purpose, the dividend on the Preferred Shares has not been paid in its entirety for any reasons whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as all the dividends on the Preferred Shares shall have been received in full by the holders of Preferred Shares.

Art. 27. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 28. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 29. Adoption of Financial Statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 30. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the “Legal Reserve”). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholder(s).

In respect of each distribution of dividends, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

1. first, to the Preferred Shares (if any) until their holders have received from the Company a preferred cumulative dividend (the “Preferred Dividend”) in an amount corresponding to the sum of (i) ten per cent (10%), calculated on actual number of days over a year of three hundred sixty (360) days and pro rata of the number of days lapsed between the issuance

of the relevant Preferred Share during the relevant financial year, of the total contribution (including any share premium or additional reserve contribution paid in relation to such shares) made to the Company to subscribe for the relevant Preferred Share (the “Yearly Preferred Dividend”), (ii) any accumulated but unpaid previous Yearly Preferred Dividend and (iii) the Catch up Amount, then

2. second, to the Preferred Shares (if any) until their holders have received repayment of their total contribution (including any share premium or additional reserve contribution paid in relation to their Preferred Shares) made to the Company, then

3. third, each Class A Ordinary Share (if any) shall carry the right to receive a cumulative dividend in an amount of not less than one per cent (1%) per annum of the nominal value of such share, then,

4. fourth, each Class B Ordinary Share (if any) shall carry the right to receive a cumulative dividend in an amount of not less than two per cent (2%) per annum of the nominal value of such share, then,

5. fifth, each Class C Ordinary Share (if any) shall carry the right to receive a cumulative dividend in an amount of not less than three per cent (3%) per annum of the nominal value of such share, then,

6. sixth, each Class D Ordinary Share (if any) shall carry the right to receive a cumulative dividend in an amount of not less than four per cent (4%) per annum of the nominal value of such share, then,

7. seventh, each Class E Ordinary Share (if any) shall carry the right to receive a cumulative dividend in an amount of not less than five per cent (5%) per annum of the nominal value of such share, (together the “Profit Entitlement”), and

8. any remaining dividend amount after allocation of the Preferred Dividend and the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the shares forming the then last outstanding class of Ordinary Shares in the reverse alphabetical order (starting from the Class E Ordinary Shares until the Class A Ordinary Shares).

Whereby,

“Catch up Amount” means an amount equal to the difference between the (i) (fictitious) amount of the Accrued Interest if a ten per cent (10%) interest per annum would have applied to the Shareholder Loans (capitalising on a compounded basis) and (ii) the actual amount of the Accrued Interest.

“Accrued Interest” means the aggregate amount of any interest accrued on the Shareholder Loans (capitalising on a compounded basis).

“Shareholder Loans” means any shareholder loans granted by any Direct or Indirect Shareholder, as lender, to the Company, as borrower.

“Direct or Indirect Shareholder” means any direct holder of shares in the Company (being a “Direct Shareholder”) or any direct holder of shares, units or parts in a Direct Shareholder whose corporate object or main purpose is the investment in the Company.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, to the holder(s) of the Preferred Shares for the repayment of their total contribution (including any share premium or additional reserve contribution paid in relation to Preferred Shares) made to the Company;

(iii) third, to the holder(s) of the Ordinary Shares for the repayment of their total contribution (including any share premium or additional reserve contribution paid in relation to Ordinary Shares) made to the Company; and

(iv) fourth, to the holders of all classes of shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 32. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le douzième jour du mois d'avril,
par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Amply, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 18 février 2016, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 209 992,

représenté aux fins des présentes par Mme Sophie Wegmann, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 12 avril 2016.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de fya, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L- 2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 23 février 2016, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 204 064 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Réduction de la valeur nominale de chaque action en circulation de son montant actuel d'un euro (EUR 1,-) chacune à un montant d'un cent (EUR 0,01) chacune et création de dix catégories d'actions, les actions ordinaires de catégorie A, les actions ordinaires de catégorie B, les actions ordinaires de catégorie C, les actions ordinaires de catégorie D, les actions ordinaires de catégorie E, les actions préférentielles de catégorie F, les actions préférentielles de catégorie G, les actions préférentielles de catégorie H, les actions préférentielles de catégorie I et les actions préférentielles de catégorie J, ayant les droits et obligations qui y sont attachés suite à la refonte des statuts de la Société proposée sous le point 6 de l'ordre du jour.

2 Conversion et requalification des cent (100) actions préférentielles existantes, trente-et-un mille (31.000) actions ordinaires existantes de catégorie A, cent (100) actions ordinaires existantes de catégorie B, cent (100) actions ordinaires existantes de catégorie C, cent (100) actions ordinaires existantes de catégorie D, cent (100) actions ordinaires existantes de catégorie E, cent (100) actions ordinaires existantes de catégorie F, cent (100) actions ordinaires existantes de catégorie G, cent (100) actions ordinaires existantes de catégorie H et cent (100) actions ordinaires existantes de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, en trois millions cent mille (3.100.000) actions ordinaires de catégorie A, dix mille (10.000) actions ordinaires de catégorie B, dix mille (10.000) actions ordinaires de catégorie C, dix mille (10.000) actions ordinaires de catégorie D, dix mille (10.000) actions ordinaires de catégorie E, dix mille (10.000) actions préférentielles de catégorie F, dix mille (10.000) actions préférentielles de catégorie G, dix mille (10.000) actions préférentielles de catégorie H, dix mille (10.000) actions préférentielles de catégorie I et dix mille (10.000) actions préférentielles de catégorie J, avec une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, toutes attribuées à l'unique actionnaire.

3 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent dix-huit mille cent euros (EUR 118.100,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille neuf cents euros (EUR 31.900,-) à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-).

4 Émission de deux millions neuf cent mille (2.900.000) nouvelles actions ordinaires de catégorie A, neuf cent quatre-vingt-dix mille (990.000) nouvelles actions ordinaires de catégorie B, neuf cent quatre-vingt-dix mille (990.000) nouvelles actions ordinaires de catégorie C, neuf cent quatre-vingt-dix mille (990.000) nouvelles actions ordinaires de catégorie D et neuf cent quatre-vingt-dix mille (990.000) nouvelles actions ordinaires de catégorie E, neuf cent quatre-vingt-dix mille (990.000) nouvelles actions préférentielles de catégorie F, neuf cent quatre-vingt-dix mille (990.000) nouvelles actions préférentielles de catégorie G, neuf cent quatre-vingt-dix mille (990.000) nouvelles actions préférentielles de catégorie H, neuf cent quatre-vingt-dix mille (990.000) nouvelles actions préférentielles de catégorie I et neuf cent quatre-vingt-dix mille (990.000) nouvelles actions préférentielles de catégorie J, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) par action, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

5 Constatation de la renonciation par l'actionnaire existant de la Société à son droit préférentiel de souscription et acceptation de la souscription à:

(i) un million quatre cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quarante (1.488.440) actions ordinaires de catégorie A, sept cent cinquante-quatre mille sept cent quarante (754.740) actions ordinaires de catégorie B, sept cent cinquante-quatre mille sept cent quarante (754.740) actions ordinaires de catégorie C, sept cent cinquante-quatre mille sept cent quarante (754.740) actions ordinaires de catégorie D et sept cent cinquante-quatre mille sept cent quarante (754.740) actions ordinaires de catégorie E, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-sept millions quarante et un mille cinq cent soixante-douze euros (EUR 27.041.572,-), partagée de manière égale entre les nouvelles actions ordinaires, et neuf cent cinquante-trois mille trois cent vingt (953.320) actions préférentielles de catégorie F, neuf cent cinquante-trois mille trois cent vingt (953.320) actions préférentielles de catégorie G, neuf cent cinquante-trois mille trois cent vingt (953.320) actions préférentielles de catégorie H, neuf cent cinquante-trois mille trois cent vingt (953.320) actions préférentielles de catégorie I et neuf cent cinquante-trois mille trois cent vingt (953.320) actions préférentielles de catégorie J, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante millions sept cent vingt-huit mille deux cent soixante-douze euros (EUR 50.728.272,-), partagée de manière égale entre les nouvelles actions préférentielles, par Amply et acceptation de libérer intégralement en espèces ces nouvelles actions;

(ii) un million deux cent trente-six mille huit cent quarante (1.236.840) actions ordinaires de catégorie A, deux cent six mille cent quarante (206.140) actions ordinaires de catégorie B, deux cent six mille cent quarante (206.140) actions ordinaires de catégorie C, deux cent six mille cent quarante (206.140) actions ordinaires de catégorie D et deux cent six mille cent quarante (206.140) actions ordinaires de catégorie E, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de sept millions deux cent quatre-vingt neuf mille trois cent quatre-vingt-six euros (EUR 7.289.386,-), partagée de manière égale entre les nouvelles actions ordinaires, par Cubes Participant I GmbH & Co. KG et acceptation de libérer intégralement en espèces ces nouvelles actions; et

(iii) cent soixante-quatorze mille sept cent vingt (174.720) actions ordinaires de catégorie A, vingt-neuf mille cent vingt (29.120) actions ordinaires de catégorie B, vingt-neuf mille cent vingt (29.120) actions ordinaires de catégorie C, vingt-neuf mille cent vingt (29.120) actions ordinaires de catégorie D et vingt-neuf mille cent vingt (29.120) actions ordinaires de catégorie E, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total d'un million vingt-neuf mille cinq cent quatre-vingt-huit euros (EUR 1.029.588,-), partagée de manière égale entre les nouvelles actions ordinaires, et trente-six mille six cent quatre-vingt (36.680) actions préférentielles de catégorie F, trente-six mille six cent quatre-vingt (36.680) actions préférentielles de catégorie G, trente-six mille six cent quatre-vingt (36.680) actions préférentielles de catégorie H, trente-six mille six cent quatre-vingt (36.680) actions préférentielles de catégorie I et trente-six mille six cent quatre-vingt (36.680) actions préférentielles de catégorie J, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total d'un million neuf cent trente et un mille quatre cent quarante-deux euros (EUR 1.931.442,-), partagée de manière égale entre les nouvelles actions préférentielles, et par Cubes Participant II GmbH & Co. KG et acceptation de libérer intégralement en espèces ces nouvelles actions.

6 Refonte des statuts de la Société, sans modifier la clause de l'objet social, afin de refléter les points ci-dessus de l'ordre du jour.

7 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de réduire la valeur nominale de chaque action en circulation de son montant actuel d'un euro (EUR 1,-) chacune à un montant d'un cent (EUR 0,01) chacune et de créer dix catégories d'actions, les actions ordinaires de catégorie A, les actions ordinaires de catégorie B, les actions ordinaires de catégorie C, les actions ordinaires de catégorie D, les actions ordinaires de catégorie E, les actions préférentielles de catégorie F, les actions préférentielles de catégorie G, les actions préférentielles de catégorie H, les actions préférentielles de catégorie I et les actions préférentielles de catégorie J, ayant les droits et obligations qui y sont attachés suite à la refonte des statuts de la Société proposée sous la sixième résolution.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de convertir et requalifier les cent (100) actions préférentielles existantes, trente-et-un mille (31.000) actions ordinaires existantes de catégorie A, cent (100) actions ordinaires existantes de catégorie B, cent (100) actions ordinaires existantes de catégorie C, cent (100) actions ordinaires existantes de catégorie D, cent (100) actions ordinaires existantes de catégorie E, cent (100) actions ordinaires existantes de catégorie F, cent (100) actions ordinaires existantes de catégorie G, cent (100) actions ordinaires existantes de catégorie H et cent (100) actions ordinaires existantes de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, en trois millions cent mille (3.100.000) actions ordinaires de catégorie A, dix mille (10.000) actions ordinaires de catégorie B, dix mille (10.000) actions ordinaires de catégorie C, dix mille (10.000) actions ordinaires de catégorie D, dix mille (10.000) actions ordinaires de catégorie E, dix mille (10.000) actions préférentielles de catégorie F, dix mille (10.000) actions préférentielles de catégorie G, dix mille (10.000) actions préférentielles de catégorie H, dix mille (10.000) actions préférentielles de catégorie I et dix mille (10.000) actions préférentielles de catégorie J, avec une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, toutes attribuées à l'unique actionnaire.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent dix-huit mille cent euros (EUR 118.100,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille neuf cents euros (EUR 31.900,-) à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-).

Quatrième résolution

L'Associé a décidé d'émettre deux millions neuf cent mille (2.900.000) nouvelles actions ordinaires de catégorie A, neuf cent quatre-vingt-dix mille (990.000) nouvelles actions ordinaires de catégorie B, neuf cent quatre-vingt-dix mille (990.000) nouvelles actions ordinaires de catégorie C, neuf cent quatre-vingt-dix mille (990.000) nouvelles actions ordinaires de catégorie D et neuf cent quatre-vingt-dix mille (990.000) nouvelles actions ordinaires de catégorie E, neuf cent quatre-vingt-dix mille (990.000) nouvelles actions préférentielles de catégorie F, neuf cent quatre-vingt-dix mille (990.000) nouvelles actions préférentielles de catégorie G, neuf cent quatre-vingt-dix mille (990.000) nouvelles actions préférentielles de catégorie H, neuf cent quatre-vingt-dix mille (990.000) nouvelles actions préférentielles de catégorie I et neuf cent quatre-vingt-dix mille (990.000) nouvelles actions préférentielles de catégorie J, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) par action, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Cinquième résolution

L'Associé a constaté que l'actionnaire existant de la Société a décidé de renoncer à son droit préférentiel de souscription en rapport avec ces nouvelles actions.

Souscription - Paiement

Ensuite ont comparu:

(1) Amply, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 203992 (le «Souscripteur 1»), représenté par Mme Sophie Wegmann, en vertu d'une procuration donnée le 12 avril 2016, à Luxembourg qui, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur 1 a déclaré souscrire un million quatre cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quarante (1.488.440) actions ordinaires de catégorie A, sept cent cinquante-quatre mille sept cent quarante (754.740) actions ordinaires de catégorie B, sept cent cinquante-quatre mille sept cent quarante (754.740) actions ordinaires de catégorie C, sept cent cinquante-quatre mille sept cent quarante (754.740) actions ordinaires de catégorie D et sept cent cinquante-quatre mille sept cent quarante (754.740) actions ordinaires de catégorie E, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-sept millions quarante et un mille cinq cent soixante-douze euros (EUR 27.041.572,-), partagée de manière égale entre les nouvelles actions ordinaires, et neuf cent cinquante-trois mille trois cent vingt (953.320) actions préférentielles de catégorie F, neuf cent cinquante-trois mille trois cent vingt (953.320) actions préférentielles de catégorie G, neuf cent cinquante-trois mille trois cent vingt (953.320) actions préférentielles de catégorie H, neuf cent cinquante-trois mille trois cent vingt (953.320) actions préférentielles de catégorie I et neuf cent cinquante-trois mille trois cent vingt (953.320) actions préférentielles de catégorie J, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante millions sept cent vingt-huit mille deux cent soixante-douze euros (EUR 50.728.272,-), partagée de manière égale entre les nouvelles actions préférentielles, et de libérer intégralement en espèces ces nouvelles actions.

(2) Cubes Participant I GmbH & Co. KG, une société en commandite à responsabilité limitée régie par le droit allemand, ayant une adresse au c/o Milbank, Tweed, Hadley & McCloy LLP, Maximilianstrasse 15 (Maximilianhöfe), 80539 Munich, Allemagne, et en cours d'immatriculation auprès du tribunal régional de Munich (le «Souscripteur 2»), représenté par Mme Sophie Wegmann en vertu d'une procuration donnée le 12 avril 2016, à Munich qui, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur 2 a déclaré souscrire un million deux cent trente-six mille huit cent quarante (1.236.840) actions ordinaires de catégorie A, deux cent six mille cent quarante (206.140) actions ordinaires de catégorie B, deux cent six mille cent quarante (206.140) actions ordinaires de catégorie C, deux cent six mille cent quarante (206.140) actions ordinaires de catégorie D et deux cent six mille cent quarante (206.140) actions ordinaires de catégorie E, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de sept millions deux cent quatre-vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-six euros (EUR 7.289.386,-), partagée de manière égale entre les nouvelles actions ordinaires, et de libérer intégralement en espèces ces nouvelles actions.

(3) Cubes Participant II GmbH & Co. KG, une société en commandite à responsabilité limitée régie par le droit allemand, ayant une adresse au c/o Milbank, Tweed, Hadley & McCloy LLP, Maximilianstrasse 15 (Maximilianhöfe), 80539 Munich, Allemagne, et en cours d'immatriculation auprès du tribunal régional de Munich (le «Souscripteur 3»), représenté par Mme Sophie Wegmann en vertu d'une procuration donnée le 12 avril 2016, à Munich qui, après avoir été signée par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur 3 a déclaré souscrire cent soixante-quatorze mille sept cent vingt (174.720) actions ordinaires de catégorie A, vingt-neuf mille cent vingt (29.120) actions ordinaires de catégorie B, vingt-neuf mille cent vingt (29.120) actions

ordinaires de catégorie C, vingt-neuf mille cent vingt (29.120) actions ordinaires de catégorie D et vingt-neuf mille cent vingt (29.120) actions ordinaires de catégorie E, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total d'un million vingt-neuf mille cinq cent quatre-vingt-huit euros (EUR 1.029.588,-), partagée de manière égale entre les nouvelles actions ordinaires, et trente-six mille six cent quatre-vingt (36.680) actions préférentielles de catégorie F, trente-six mille six cent quatre-vingt (36.680) actions préférentielles de catégorie G, trente-six mille six cent quatre-vingt (36.680) actions préférentielles de catégorie H, trente-six mille six cent quatre-vingt (36.680) actions préférentielles de catégorie I et trente-six mille six cent quatre-vingt (36.680) actions préférentielles de catégorie J, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total d'un million neuf cent trente et un mille quatre cent quarante-deux euros (EUR 1.931.442,-), partagée de manière égale entre les nouvelles actions préférentielles, et de libérer intégralement en espèces ces nouvelles actions.

Le montant de quatre-vingt-huit millions cent trente-huit mille trois cent soixante euros (EUR 88.138.360,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'émettre les nouvelles actions aux souscripteurs ci-dessus mentionnés.

Sixième résolution

L'Associé a décidé la refonte des statuts de la Société, sans modifier la clause de l'objet social, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

Les statuts de la Société seront dorénavant rédigés comme suit:

«Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société anonyme (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions, ou plusieurs actionnaires.

La Société adopte la dénomination «fya».

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand- Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts pour toute modification des Statuts, et conformément à l'article 31 des Statuts, sans préjudice des dispositions impératives des Lois.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) divisé en:

- six millions (6.000.000) actions ordinaires de catégorie A (les «Actions Ordinaires de Catégorie A»);
- un million (1.000.000) actions ordinaires de catégorie B (les «Actions Ordinaires de Catégorie B»);

- un million (1.000.000) actions ordinaires de catégorie C (les «Actions Ordinaires de Catégorie C»);
 - un million (1.000.000) actions ordinaires de catégorie D (les «Actions Ordinaires de Catégorie D»);
 - un million (1.000.000) actions ordinaires de catégorie E (les «Actions Ordinaires de Catégorie E», et avec les Actions Ordinaires de Catégorie A, les Actions Ordinaires de Catégorie B, les Actions Ordinaires de Catégorie C et les Actions Ordinaires de Catégorie D, les «Actions Ordinaires»);
 - un million (1.000.000) actions préférentielles de catégorie F (les «Actions Préférentielles de Catégorie F»);
 - un million (1.000.000) actions préférentielles de catégorie G (les «Actions Préférentielles de Catégorie G»);
 - un million (1.000.000) actions préférentielles de catégorie H (les «Actions Préférentielles de Catégorie H»);
 - un million (1.000.000) actions préférentielles de catégorie I (les «Actions Préférentielles de Catégorie I»);
 - un million (1.000.000) actions préférentielles de catégorie J (les «Actions Préférentielles de Catégorie J», et avec les Actions Préférentielles de Catégorie F, les Actions Préférentielles de Catégorie G, les Actions Préférentielles de Catégorie H et les Actions Préférentielles de Catégorie I, les «Actions Préférentielles»),
- avec une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, toutes étant entièrement libérées.

Les Actions Préférentielles et les Actions Ordinaires sont ensemble désignées comme les «actions».

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque Action Ordinaire donne droit à une voix. Les Actions Préférentielles ne confèrent aucun droit de vote sauf dans les circonstances expressément prévues dans les Lois.

Les actions seront nominatives.

Les actions sont cessibles seulement sous réserve des dispositions des Statuts et/ou des termes et conditions supplémentaires qui peuvent être conclus par écrit par les actionnaires de la Société, tels que, sans limitation, toutes restrictions de cession, dispositions relatives aux cessions tag along et drag along. Les cessions d'actions doivent être faites en conformité avec les Statuts et avec de tels termes et conditions supplémentaires.

Toute cession d'actions en violation des Statuts et/ou tout pacte d'actionnaires auquel la Société est partie, de temps à autre, sera inopposable à la Société.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions (s'il y en a), l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Capital Autorisé, Augmentation et Réduction du Capital Social.

7.1 Le capital autorisé de la Société (qui comprend le capital émis) est fixé à trois cent cinquante millions euros (EUR 350.000.000,-), divisé en trois milliards cinq cent millions (3.500.000.000) Actions Ordinaires de Catégorie A, trois milliards cinq cent millions (3.500.000.000) Actions Ordinaires de Catégorie B, trois milliards cinq cent millions (3.500.000.000) Actions Ordinaires de Catégorie C, trois milliards cinq cent millions (3.500.000.000) Actions Ordinaires de Catégorie D, trois milliards cinq cent millions (3.500.000.000) Actions Ordinaires de Catégorie E, trois milliards cinq cent millions (3.500.000.000) Actions Préférentielles de Catégorie F, trois milliards cinq cent millions (3.500.000.000) Actions Préférentielles de Catégorie G, trois milliards cinq cent millions (3.500.000.000) Actions Préférentielles de Catégorie H, trois milliards cinq cent millions (3.500.000.000) Actions Préférentielles de Catégorie I, trois milliards cinq cent millions (3.500.000.000) Actions Préférentielles de Catégorie J. Chaque action autorisée a une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01).

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution de la Société au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Conseil d'Administration.

7.2 Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'actions, y compris par l'annulation d'une catégorie d'actions entière suite au rachat et à l'annulation de toutes les actions émises dans cette catégorie. En cas de rachat et annulation d'une catégorie entière d'actions, ce rachat et cette annulation doivent être faits dans l'ordre alphabétique inversé et en commençant par toutes les Actions Préférentielles avant toute Action Ordinaire (c'est-à-dire en commençant par les Actions Préférentielles de Catégorie J jusqu'aux Actions Ordinaires de Catégorie A).

Le prix de rachat doit être fixé par référence au montant le plus élevé entre (a) la valeur nominale de chaque action rachetée, et (b) le montant calculé selon la formule suivante: division (i) du montant total de toutes les sommes distribuables moins la partie du Dividende Préférentiel et du Droit au Bénéfice attribuable aux autres catégories d'actions conformément à l'article 30 par (ii) le nombre d'actions constituant la catégorie devant être rachetée. Le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des fonds distribuables suffisants sont disponibles pour permettre le paiement intégral du prix de rachat.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

Art. 8. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses propres actions s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. - Conseil d'administration, Commissaires

Art. 9. Gestion. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires (le «Conseil d'Administration»). Si et aussi longtemps que la Société ne comptera qu'un (1) actionnaire, le Conseil d'Administration pourra être composé d'un (1) seul membre.

Les membres du Conseil d'Administration seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne pourra excéder six (6) ans. Ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de qualifier les membres désignés du Conseil d'Administration comme administrateur de catégorie A (les «Administrateurs de Catégorie A») ou administrateur de catégorie B (les «Administrateurs de Catégorie B»).

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent élire par cooptation un nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au(x) commissaires(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'Administrateur unique ou par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration.

Toutefois, si les actionnaires ont qualifié les Administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A ou d'Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, vingt-quatre (24) heures au moins avant l'heure prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre.

Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire. Tout membre du Conseil d'Administration pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que si au moins la moitié (1/2) des membres du Conseil d'Administration en fonction est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil d'Administration pourra déterminer toute autre règle concernant ce qui précède dans son règlement intérieur.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 13. Résolutions du Conseil d'Administration. Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par les Administrateurs aussi bien que les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'Administrateur unique ou par deux (2) Administrateurs agissant conjointement.

Les résolutions adoptées par l'Administrateur unique seront consignées par écrit et signées par l'Administrateur unique.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel du membre du Conseil d'Administration devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Si le Conseil d'Administration comprend un membre unique, il suffit qu'il soit fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil d'Administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Administrateurs - Indemnisation. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserá tout membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Confidentialité. Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du Conseil d'Administration, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par (i) une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou (ii) l'intérêt du public.

Art. 18. Commissaires - Réviseurs d'entreprises agréés. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s), s'il y en a, seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, à l'exception des réviseurs d'entreprises agréés qui peuvent seulement, par dispositions du droit luxembourgeois, être révoqués pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. L'actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier mercredi de juin à 16.30 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) (s'il y en a) peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 22. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence - Représentation. Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'actionnaires.

Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a besoin d'être lui-même actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 24. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en leur absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 25. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 26. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;

- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et

- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise; ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Sauf si les Actions Préférentielles ont des droits de vote imposés par la Loi, les Actions Préférentielles ne seront pas prises en compte pour déterminer les conditions de quorum et de majorité aux assemblées générales.

Les Actions Préférentielles ne confèrent aucun droit de vote et ne seront donc pas prises en considération pour la détermination d'un quorum ou d'une majorité à une assemblée générale des actionnaires sauf dans la mesure imposée par les Lois pour les questions suivantes:

(i) l'émission de nouvelles actions conférant des droits préférentiels;

(ii) la déclaration d'un Dividende Préférentiel sur les Actions Préférentielles (tel que déterminé dans l'Article 30 des Statuts);

(iii) la conversion des Actions Préférentielles en Actions Ordinaires;

(iv) la réduction du capital social de la Société;

(v) tout changement de l'objet social de la Société;

(vi) l'émission d'obligations convertibles;

(vii) la dissolution de la Société avant son terme;

(viii) la transformation de la Société en une société d'une autre forme juridique.

Les Actions Préférentielles auront cependant les mêmes droits de vote que les Actions Ordinaires, à toutes les réunions, dans le cas où, malgré l'existence de bénéfices disponibles à cet effet, le dividende sur les Actions Préférentielles n'a pas été payé dans son entièreté, quelles qu'en soient les raisons, pour une période de deux exercices sociaux successifs et jusqu'au moment où tous les dividendes sur les Actions Préférentielles seront payés intégralement aux porteurs d'Actions Préférentielles.

Art. 27. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 28. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 29. Approbation des Comptes Annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 30. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale») conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le

reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires.

Lors de chaque distribution de dividendes, le montant alloué à cet effet sera distribué de la manière suivante:

1. en premier lieu, aux Actions Préférentielles (s'il y en a) jusqu'à ce que leurs détenteurs aient reçu de la Société un dividende cumulatif préférentiel (le «Dividende Préférentiel») d'un montant correspondant à la somme de (i) dix pour cent (10%), calculés sur la base du nombre actuel de jours dans une année de trois cent soixante (360) jours et au pro rata du nombre de jours écoulés entre l'émission de l'Action Préférentielle concernée durant l'année du rachat, de la contribution totale (comprenant la prime d'émission ou l'apport supplémentaire à la réserve payé en rapport avec ces actions) faite à la Société pour la souscription de l'Action Préférentielle concernée (le «Dividende Préférentiel Annuel»), (ii) tout précédent Dividende Préférentiel Annuel accumulé mais non distribué et (iii) le Montant de Rattrapage, puis

2. en second lieu, aux Actions Préférentielles (s'il y en a) jusqu'à ce que leurs porteurs aient reçu le remboursement de leur apport total (comprenant la prime d'émission ou l'apport supplémentaire à la réserve payé en rapport avec leurs Actions Préférentielles) par la Société, puis

3. en troisième lieu, chaque Action Ordinaire de Catégorie A (s'il y en a) portera un dividende cumulatif d'un montant d'au moins un pour cent (1%) par an de la valeur nominale de cette action, puis

4. en quatrième lieu, chaque Action Ordinaire de Catégorie B (s'il y en a) portera un dividende cumulatif d'un montant d'au moins deux pour cent (2%) par an de la valeur nominale de cette action, puis

5. en cinquième lieu, chaque Action Ordinaire de Catégorie C (s'il y en a) portera un dividende cumulatif d'un montant d'au moins trois pour cent (3%) par an de la valeur nominale de cette action, puis

6. en sixième lieu, chaque Action Ordinaire de Catégorie D (s'il y en a) portera un dividende cumulatif d'un montant d'au moins quatre pour cent (4%) par an de la valeur nominale de cette action, puis

7. en septième lieu, chaque Action Ordinaire de Catégorie E (s'il y en a) portera un dividende cumulatif d'un montant d'au moins cinq pour cent (5%) par an de la valeur nominale de cette action (ensemble le «Droit au Bénéfice»), puis

8. le solde du montant du dividende, après allocation du Dividende Préférentiel et du Droit au Bénéfice, sera distribué intégralement à toutes les actions constituant la dernière catégorie d'Actions Ordinaires alors en circulation dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Actions Ordinaires de Catégorie E jusqu'aux Actions Ordinaires de Catégorie A).

Par lequel:

«Montant de Rattrapage» signifie un montant égal à la différence entre (i) le montant (fictif) de l'Intérêt Couru si un intérêt de dix pour cent (10%) par an devait s'appliquer aux Prêts d'Actionnaires (capitalisant sur une base composée) et (ii) le montant réel de l'Intérêt Couru.

«Intérêt Couru» signifie le montant global de tout intérêt couru sur les Prêts d'Actionnaires (capitalisant sur une base composée).

«Prêts d'Actionnaires» signifie les prêts d'actionnaires accordé par un Actionnaire Direct ou Indirect, comme prêteur, à la Société, comme emprunteur.

«Actionnaire Direct ou Indirect» signifie tout porteur direct d'actions de la Société (étant un «Actionnaire Direct») ou tout porteur direct d'actions, intérêts ou parts d'un Actionnaire Direct dont l'objet social ou l'objectif principal est l'investissement dans la Société.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil d'Administration peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, aux créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) pour toutes les dettes et passifs de la Société;

(ii) en deuxième lieu, aux porteurs d'Actions Préférentielles pour le remboursement de leur apport total (comprenant la prime d'émission ou l'apport supplémentaire à la réserve payé en rapport avec des Actions Préférentielles) à la Société;

(iii) en troisième lieu, aux porteurs d'Actions Ordinaires pour le remboursement de leur contribution totale (comprenant la prime d'émission ou l'apport supplémentaire à la réserve payé en rapport avec des Actions Ordinaires) à la Société; et

(iv) en quatrième lieu, aux détenteurs de toutes les catégories d'actions suivant les règles de priorité et les proportions nécessaires afin d'aboutir sur une base globale au même résultat économique que les règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 32. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. WEGMANN, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12135. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016094980/1237.

(160065461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

Hipoteca XXXIV Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 199.683.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016094571/13.

(160064266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

Investissements Mobiliers Européens et Internationaux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 27.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2016094614/10.

(160064201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

Dynapro, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.144.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 20 avril 2016

L'Assemblée a décidé de démissionner la société Lux-Audit S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés

de Luxembourg, section B, sous le numéro 25797 de son mandat de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 20 avril 2016.

Enfin, l'Assemblée a décidé de nommer la société Hoche Partners Trust Services S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110094 en tant que nouveau Commissaire aux Comptes de la Société pour une durée de six ans avec effet au 20 avril 2016.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2016095156/18.

(160065419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

Eternal Land Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 618.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 160.679.

—
EXTRAIT

En date du 8 avril 2016 l'associé unique de la Société a (i) accepté avec effet immédiat la démission de Monsieur Marc Liesch en tant que gérant de la Société et (ii) nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée la société TITAN S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 164838 en tant que nouveau gérant de la Société.

Le conseil de gérance est désormais composé de Monsieur James Passin, Monsieur Steven Gorelik et de la société TITAN S.à r.l..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2016.

Pour Eternal Land Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2016095191/18.

(160064932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

Euro Invest Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 191.074.

—
Il est porté à la connaissance du public que, en vertu de trois conventions sous seing privé datées du 19 avril 2016, la répartition des parts sociales formant le capital social de la société est la suivante:

- Euro Choice II GP (Jersey) Limited: 12.500 parts ordinaires de catégorie A; 12.500 parts ordinaires de catégorie B; et 12.500 parts ordinaires de catégorie C;
- Euro Choice III L.P.: 12.500 parts ordinaires de catégorie D;
- Truffle Capital, une société par actions simplifiée de droit français au capital social de 2.000.000 EUR, ayant son siège au 5, rue de la Baume, 75008 Paris. France, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 432.942.647 (agissant en sa qualité de société gestion de fonds d'Euro Choice III FPCI, un fonds professionnel de capital investissement de droit français sans personnalité juridique): 12.500 parts ordinaires de catégorie E;
- Euro Choice IV L.P.: 12.500 parts ordinaires de catégorie F;
- Impulse L.P.: 12.500 parts ordinaires de catégorie G;
- WCTPT Choice L.P.: 12.500 parts ordinaires de catégorie H; et 12.500 parts ordinaires de catégorie J;
- Euro Choice V L.P.: 12.500 parts ordinaires de catégorie I;
- Euro Choice Secondary L.P.: 12.500 parts ordinaires de catégorie K;
- SunKina Choice L.P.: 12.500 parts ordinaires de catégorie L;
- Euro Choice Direct L.P.: 12.500 parts ordinaires de catégorie M;
- Euro Choice VI L.P.: 12.500 parts ordinaires de catégorie N;
- CIF Choice L.P.: 12.500 parts ordinaires de catégorie O;
- ISPC Choice L.P.: 12.500 parts ordinaires de catégorie P; et
- Euro Invest Holding S.à r.l.: 12.500 parts ordinaires de catégorie Q; 12.500 parts ordinaires de catégorie R; 12.500 parts ordinaires de catégorie S; et 12.500 parts ordinaires de catégorie T.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2016.

Pour la société

Van Campen Liem Luxembourg

Référence de publication: 2016095193/33.

(160065040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

EuroPRISA Poland Warehouse S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 134.497.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2016.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2016095195/13.

(160064811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

Euston Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 205.460.

EXTRAIT

Suivant un contrat de transfert daté du 11 avril 2016, l'associé unique de la Société, Euston Cayman Ltd., a transféré l'intégralité des parts sociales qu'il détenait dans la Société comme suit:

- 6.250 parts sociales à Alinda Infrastructure Parallel Fund III, L.P., une société à régie par le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005 Iles Caïmans et immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships sous le numéro 80654;

- 6.250 parts sociales à Alinda Infrastructure Fund III, L.P., une société à régie par le droit des Iles Caïmans, son siège social au Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans et immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships sous le numéro 77786;

En conséquence, les parts sociales de la Société sont à présent détenues comme suit:

- Alinda Infrastructure Parallel Fund III, L.P.	6.250
- Alinda Infrastructure Fund III, L.P.	6.250

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Euston Luxco S.à r.l.

Référence de publication: 2016095196/22.

(160065128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

**Fondation Léeirbud, Fondation,
(anc. Ecole Professionnelle De Differdange).**

Siège social: L-4503 Differdange, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg G 233.

L'an deux mille seize, le huit mars.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

A COMPARU:

L'Ecole Professionnelle de Differdange (matricule 1978 6400 018), avec siège à L-4503 Differdange, rue Emile Mark ici représentée par:

- Monsieur Michel LANNERS, Premier Conseiller du Gouvernement, Représentant du Gouvernement, demeurant à Luxembourg,

- Monsieur Gérard ZENS, Directeur du Service de la Formation des Adultes, Représentant du Gouvernement, demeurant à Bergem,
- Monsieur Roberto TRAVERSINI, Député maire, Représentant de la Commune de Differdange, demeurant à Differdange,
- Monsieur Erny MULLER, Premier échevin, Représentant de la Commune de Differdange, demeurant à Niederkorn,
- Monsieur Gérard EISCHEN, Directeur LSC, Représentant de la Chambre de Commerce, demeurant professionnelle-ment à Luxembourg,
- Monsieur Roger THOSS, Membre du Comité de Direction LSC, Représentant de la Chambre de Commerce, demeurant à Kleinbettingen.

Préambule:

Suivant acte de donation, reçu par le notaire Paul FRIEDERS, alors de résidence à Differdange, en date du 21 septembre 1978, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 25 octobre 1978, volume 481, numéro 2, la société anonyme ARBED S.A. a fait donation à la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, établissement public, d'un terrain sis à Differdange, rue Emile Mark, inscrit au cadastre comme suit:

COMMUNE DE DIFFERDANGE, SECTION B DE DIFFERDANGE

Numéro 1075/8389, lieu-dit «rue Emile Mark», place (occupée), bâtiment scolaire, contenant 53,85 ares.

Dans l'acte de constitution de l'Ecole Professionnelle de Differdange, établissement d'utilité publique, reçu par le prédit notaire Paul FRIEDERS, en date du même jour, soit le 21 septembre 1978, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg a affecté au service du prédit établissement public le prédit terrain.

La Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg confirme par l'intermédiaire de ses prédits représentants que l'intention des parties était dès l'origine de transférer la pleine propriété dudit terrain à l'Ecole Professionnelle de Differdange, établissement d'utilité publique.

Cependant le notaire Paul FRIEDERS, instrumentant à l'époque, a omis de faire transcrire le prédit acte de constitution de l'Ecole Professionnelle de Differdange, établissement d'utilité publique, auprès du bureau des hypothèques compétent, de même qu'il a omis de demander la mutation du prédit terrain au nom de l'Ecole Professionnelle de Differdange, établissement d'utilité publique, de sorte qu'à l'heure actuelle le terrain en question figure toujours au cadastre comme appartenant à la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg.

Partant, les prédits comparants prient Monsieur le Conservateur du deuxième bureau des hypothèques de rectifier la prédite erreur partout où besoin sera.

Les comparants ont prié le notaire instrumentant de documenter la modification des statuts, conformément aux décisions prises, comme suit:

Art. 1^{er}. La fondation prend la dénomination «Fondation Léierbud».

Son siège est établi à Differdange.

Art. 2. L'objet de la fondation est la promotion et la facilitation d'activités d'éducation, de perfectionnement professionnel ou de sensibilisation aux techniques et à la science.

La fondation peut à cet effet mettre gratuitement à disposition d'associations ou d'organismes publics des infrastructures poursuivant le même but.

Art. 3. Aux fins ci-dessus, la fondation est propriétaire de l'immeuble (terrain et bâtiment) sis à Differdange inscrit au cadastre de la commune et section B de Differdange, lieu-dit «rue Emile Mark» comme partie du numéro 1075/7669, d'une contenance de cinquante-trois ares quatre-vingt-cinq centiares.

La fondation est devenue propriétaire du prédit immeuble en vertu d'un acte de constitution, reçu par le notaire Paul FRIEDERS, alors de résidence à Differdange, en date du 21 septembre 1978.

Art. 4. La fondation est administrée et représentée dans toutes les affaires par un conseil d'administration composé de six membres, dont deux à désigner par le gouvernement, deux à désigner par le collège échevinal de la Ville de Differdange et deux à désigner par la Chambre de commerce du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée du mandat d'administrateur est de cinq ans; toutefois les administrateurs pourront en tout temps démissionner ou être révoqués individuellement par ceux dont ils tiennent leur mandat.

En cas d'expiration du mandat, de révocation, de démission ou de décès d'un administrateur, il sera pourvu à son remplacement suivant la règle établie à l'article 4.

Art. 6. Les administrateurs exercent leur mandat à titre gratuit; ils ont droit au remboursement des débours faits dans l'intérêt de la fondation.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la fondation l'exigent, et au moins une fois par an, au lieu indiqué dans les avis de convocation qui sont signés du président. Les prédits avis peuvent être communiqués par écrit sous forme de communiqué, de mail, de fax ou de tout autre moyen de communication similaire.

Art. 8. Le conseil d'administration élit un président parmi ses membres désignés par l'Etat pour une durée de cinq ans; le président sortant est rééligible.

Les séances du conseil d'administration sont présidées par le président, et, en son absence, par l'administrateur le plus âgé.

Art. 9. Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente. Les administrateurs absents peuvent donner, même par correspondance (lettre, mail, fax) mandat à un de leurs collègues pour les représenter aux délibérations du conseil d'administration; un membre du conseil d'administration ne pouvant représenter qu'un seul de ses collègues.

Le mandat n'est valable que pour une seule séance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Toutefois, les décisions énumérées ci-après ne peuvent être prises que si tous les membres du conseil sont présents ou représentés. A défaut d'un tel quorum lors d'une première réunion ayant pour objet une de ces décisions, celle-ci peut être prise lors d'une deuxième réunion portant sur le même objet, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Doivent réunir les voix de tous les membres les décisions du conseil portant sur les objets suivants:

1. Le vote du budget et l'approbation des comptes annuels.
2. La nomination, la révocation et la fixation des émoluments du personnel.
3. L'approbation de constructions nouvelles et l'acquisition de gros équipement.
4. L'établissement du règlement d'ordre intérieur.

Les procès-verbaux des séances sont consignés dans un registre spécial et signés par les membres présents.

En cas d'empêchement ou de refus de signer, il en est fait mention au procès-verbal.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par un administrateur.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration de la fondation et l'accomplissement de tous les actes qui tendent à la réalisation de son objet.

Il dresse et modifie, ainsi qu'il le juge utile, le programme des dépenses de la fondation, décide des affectations et des modalités de l'exploitation des immeubles appartenant à la fondation. De même, le conseil d'administration décide des frais d'entretien et d'exploitation des immeubles de la fondation et du financement de ces frais.

Il décide souverainement du placement et de la disposition de tous capitaux, de l'emploi des revenus de la fondation, de la création de tous fonds de réserve ou de prévision ainsi que de tous reports à faire d'un exercice à l'autre.

Il peut notamment acquérir, échanger, aliéner, prendre à bail, tous meubles ou immeubles passer tous marchés, emprunter, constituer toute garantie hypothécaire ou autres, donner mainlevée de toutes inscriptions hypothécaires ou autres, avec ou sans paiement, compromettre, transiger sur les affaires concernant la fondation, nommer ou révoquer les membres du personnel, fixer leurs attributions et émoluments, soutenir toutes actions judiciaires, soit en demandant, soit en défendant, à la diligence du conseil d'administration, enfin accepter tous dons ou legs, sous réserve de l'observation des lois du pays.

Les pouvoirs énumérés ci-dessus sont énonciatifs, non limitatifs.

Art. 11. Le conseil peut déléguer ses pouvoirs pour une affaire déterminée ou pour une catégorie d'affaires, dans le cadre de la gestion journalière, soit à un de ses membres, soit à un tiers, auquel il peut consigner tous pouvoirs pour ce faire.

Sauf le cas de délégation, en conformité avec l'alinéa qui précède, tous les actes doivent, pour engager la fondation, être signés par trois administrateurs au moins, qui n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers d'une délibération préalable du conseil d'administration, tout en étant responsables à l'égard de ce dernier.

Art. 12. L'année comptable commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

La gestion des biens fera l'objet d'une comptabilité régulière à auditer par une partie tierce dûment habilitée à cette fin.

Dans les deux mois qui suivent la clôture de l'exercice, le conseil établit les comptes de gestion de l'exercice clos et le budget de l'exercice subséquent, à communiquer dans le même délai.

Art. 13. Les statuts pourront être modifiés par une résolution du conseil d'administration qui aura subi l'épreuve du second vote, il y aura entre les deux délibérations un intervalle d'un mois au moins.

Elles seront prises à la majorité renforcée de quatre des six membres du conseil qui devront tous être présents ou représentés.

Art. 14. Au cas où la fondation viendrait à disparaître pour quelque cause que ce soit, ou serait jugée par les administrateurs alors en fonction, statuant selon la procédure prévue à l'article 13 ne plus pouvoir rendre suffisamment à l'avenir les services en vue desquels elle a été constituée, il sera donné aux biens qu'elle possèdera une affectation se rapprochant autant que possible de l'objet en vue duquel elle a été créée.

Attribution d'un droit d'achat à l'administration communale de Differdange

Au cas où l'objet de la fondation sera modifié, ou que l'activité pour laquelle elle a été créée cessera au lieu indiqué dans les présents statuts, l'administration communale de la Ville de Differdange aura la possibilité d'acquérir le prédit immeuble au prix fixe de CINQ CENT MILLE euros (€ 500.000.-). La fondation sera tenue d'informer par écrit l'administration communale de la Ville de Differdange des modifications de l'objet de la fondation. Dans un délai de trois mois de la notification, l'administration communale informera la fondation qu'elle entend exercer son droit d'acquisition aux conditions prédéfinies ou non. Faute par l'administration communale de la Ville de Differdange d'envoyer une prise de position dans le délai imparti, elle sera déchu de son droit.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais et charges en rapport avec le présent acte resteront à charge de la Fondation Léierbud.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états ou demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Le prédit acte a été approuvé par le Conseil Communal de la Ville de Differdange, en date du 16 mars 2016 et par le Ministère de la justice en date du 4 avril 2016.

Signé: Lanners, Zens, Traversini, Muller, Eischen, Thoss, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 avril 2016. Relation: EAC/2016/8585. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 19 avril 2016.

Référence de publication: 2016095200/143.

(160064722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.905.

Suite à une décision datée du 7 avril 2016, l'actionnaire unique de la société à responsabilité limitée «Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S. à r. l.» a renouvelé le mandat des membres du Conseil de Gérance qui est composé comme suit jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2017:

Geoffrey M. Cook, Jean-Marc Crepin, Henri Hackenberg, Seán Páircéir, Joseph E. Hendry III, Kevin W. Stone and Eef Verachtert;

En date du 22 mars 2016, William B Tyree a démissionné de sa fonction de gérant de Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.à r.l.

Luxembourg, le 19 avril 2016.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2016095077/16.

(160065483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

Blockex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M.Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 193.406.

Cession de parts

En date du 23 décembre 2015, la société Fiduciary Tucci & Partners SA, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M.Schnadt, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 177.770, cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, à:

M. Adam Leonard, domicilié 21, Rothsay Street, SE14UF, London, UK, la pleine propriété de 50 parts sociales, lui appartenant dans la Société Blockex S.à r.l.

M. Aleksander Robert Nowak, domicilié 182d, Devonshire Road, SE233tb, London, UK, la pleine propriété de 50 parts sociales lui appartenant dans la Société Blockex S.à r.l.

Le 20 avril 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2016095069/17.

(160065530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

Becatello Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.030.000,00.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 158.374.

L'adresse du gérant Monsieur Thierry FLEMING est désormais la suivante: 33, rue des Merisiers, L-8253 Mamer
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 avril 2016.

Référence de publication: 2016095058/11.

(160064894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

Bouhalux, Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Howald, 85, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 194.766.

L'an deux mil seize, le quatorze avril.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de la société

«Bouhalux»

ayant son siège social à L-9706 Clervaux, 2B, route d'Eselborn,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194.766,

constituée suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, en date du 10 février 2015, publiée au Mémorial C, numéro 905, page 43.408 du 2 avril 2015,

L'assemblée est présidée par Monsieur Bouchaib BOUHANE, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Damien BARBOSA, demeurant professionnellement à Luxembourg;

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bouchamklmklmklmklmklm BOUHANE, demeurant professionnellement à Luxembourg;

I.- Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale, les éventuelles procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les éventuelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social de la Société est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation
2. Transfert du siège social à sa nouvelle adresse sise à L-2611 Howald, 85, route de Thionville,
3. Modification subséquente de l'article 4 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé du Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, tous les actionnaires représentés ou présents à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-2611 Howald, 85, route de Thionville.

Troisième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 alinéa 1 des statuts afin de lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune d'Hesperange.»
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président a déclaré clos le présent procès-verbal.

Déclaration en matière de blanchiment

Les actionnaires déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille cents euros (1.100.-EUR). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: B. BOUHANE, D. BARBOSA, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 15 avril 2016. Relation: 2LAC/2016/8080. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016095092/66.

(160065518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

EUFIMA S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 166.566.

L'an deux mille seize, le septième jour du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "EUFIMA S.A., société de gestion de patrimoine familial", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 166.566., (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 22 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 676 du 14 mars 2012, et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Willem VAN CAUTER, Expert-Comptable - Réviseur d'Entreprises, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon.

Le Président désigne Madame Marie Immacolata FLORANGE, Comptable, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Erik SNAUWAERT, Expert-Comptable - Réviseur d'Entreprises, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;

2. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

3. Nomination de la société "CENTRE GENERAL D'EXPERTISES COMPTABLES S. à R.L." en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le "Liquidateur");

4 Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;

5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "CENTRE GENERAL D'EXPERTISES COMPTABLES S. à R.L en abrégé C.G.E. S à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 164487, en tant que liquidateur (le "Liquidateur") de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à huit cent cinquante euros (850.- EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: W. VAN CAUTER, M. I. FLORANGE, R. SNAUWAERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 12 avril 2016. 2LAC/2016/7840. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 avril 2016.

Référence de publication: 2016095209/87.

(160064895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

ESM Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 189.105.

In the year of two thousand sixteen, on the ninth day of March.

Before Us, Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

THERE APPEARED:

The board of directors of PRISM FUND, a public limited company organised in the form of an investment company with variable capital -specialised investment fund, having its registered office at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 190.654, whose registered office was transferred to the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 14 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 15 October 2014, under number 2937, page 140941 (the "Receiving Company"»);

The board of directors of ESM FUND, a public limited company, in the form of an investment company with variable capital - specialised investment fund, having its registered office at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 189.105, and transferred to the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 14 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 4 October 2014, under number 2734, page 131198 (the "Merging Company").

The above two companies are duly represented, in accordance with the delegation of authority given by their respective board of the directors pursuant to the written resolutions dated 13 October 2015, by Mr Alex Van Zeeland, director of the Companies, professionally residing in Luxembourg,

the written resolutions, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. the boards of directors of the Merging Company and of the Receiving Company have decided by written resolutions dated 13 October 2015:

(i) to transfer, in accordance with article 34.6 of the Articles of Incorporation of the Merging Company, all assets and liabilities of the Merging Company to, one sub-fund of the Receiving Company, i.e. PRISM FUND - ESM (hereinafter the "Sub-Fund") by means of a merger (the "Merger"), subject to a prior notice detailing the main features of the Sub-Fund and the consequences of the Merger served to the Merging Company's shareholders to enable them to request the redemption, free of charge, of their shares in the Merging Company, if they so wished;

II. that the notice to the shareholders of the Merging Company was served further to the Commission de Surveillance du Secteur Financier's prior approval on the Merger;

III. that the Merger came into effect on 31 December 2015;

IV. as a result of the Merger, the shareholders of the Merging Company automatically became shareholders of the Receiving Company and the Merging Company no longer exists.

V. In light of points I to IV above, the represented boards of directors request the undersigned notary to officially declare that, in accordance with the written resolutions of the boards of the directors of the Merging Company and the Receiving Company and article 76 (1) c) of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as amended, the Merging Company has ceased to exist as of 1 January 2016.

VI. Consequently, the books and documents of the Merging Company will be kept for a period of 5 years at the registered office of the Receiving Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: A. VAN ZEELAND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/9090. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

Référence de publication: 2016095208/57.

(160064544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

Erevas, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.712.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de la société Erevas S.à.r.l. tenue le 14 avril 2016 à 15.00 heures au siège de la société

L'assemblée générale prend bonne note du changement d'adresse privée de l'associé-gérant unique Monsieur Stéphane LORENC vers l'adresse suivante: L - 9964 Huldange, 66, Duarrefstrooss.

Luxembourg, le 14 avril 2016.

Pour extrait conforme

Le gérant

Référence de publication: 2016095206/14.

(160065151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

Even RX Properties S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.378.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

En date du 18 avril 2016, les associés décident de prononcer la clôture de la liquidation de la Société, qui dès lors cesse d'exister.

Les documents et les livres comptables de la Société seront archivés pour une durée de 5 ans, au siège social de la Société au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016095210/14.

(160065490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

Generali Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 60, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 86.432.

La Société a été informée que l'adresse professionnelle du délégué à la gestion journalière de la Société a été modifiée comme suit avec effet au 14 décembre 2015:

4, rue Jean Monnet

L-2180 Luxembourg

Grand-Duché du Luxembourg

Référence de publication: 2016092006/12.

(160060974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Metimmo SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4744 Pétange, 2-4, rue Jean-Pierre Kirchen.

R.C.S. Luxembourg E 2.008.

EXTRAIT

Il résulte de différentes cessions de parts que le capital social de la société METIMMO Société Civile constituée le 13 mai 1997, publié au Mémorial C N°431 du 7 août 1997, est souscrit comme suit:

Madame Denise Besançon 99 parts
 Monsieur François Sertic 1 part
 Total: 100 parts
 Le 11 février 2016. Madame Denise Besançon / Monsieur François Sertic.

Référence de publication: 2016096212/14.

(160066365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Minimax Data International Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 95, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 53.977.

Extrait de la résolution prise par l'administrateur unique de la société en date du 20 avril 2016.

Résolution unique

L'Administrateur unique décide de transférer le siège social de la société au 95 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 20 avril 2016.

L'Administrateur Unique

Référence de publication: 2016096215/12.

(160065887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Immparibas Royal-Neuve S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 31.237.

Extrait des décisions de l'actionnaire unique du 4 avril 2016

L'Actionnaire Unique décide de renouveler les mandats de

- M. Yvan JUCHEM, 50, avenue JF Kennedy, L-2951 Luxembourg,
- M. Laurent JANSEN, 50, avenue JF Kennedy, L-2951 Luxembourg
- M. Michel GONCALVES, 50, avenue JF Kennedy, L-2951 Luxembourg
- M. Robert THILL, 50, avenue JF Kennedy, L - 2951 Luxembourg

en tant qu'Administrateurs de la Société.

L'Actionnaire Unique décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises agréé de la Société.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises agréé viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2016.

Pour copie conforme

L JANSEN / Y JUCHEM

Administrateur / Président

Référence de publication: 2016096087/21.

(160065850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

IND S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.750.000,00.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 90.600.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance

- Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016096089/13.

(160065814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Letman S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2267 Luxembourg, 4, rue d'Orange.

R.C.S. Luxembourg B 162.461.

Extrait des résolutions des administrateurs datées du 18 avril 2016

En date du 18 avril 2016, les administrateurs de la Société ont décidé de transférer le siège social au 4, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2016.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2016096149/15.

(160065895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Irey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 80.000,00.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 153.803.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance

- Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016096071/13.

(160065832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Irey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 80.000,00.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 153.803.

- Le siège social de l'associé LUCIEN HOLDINGS S.à r.l., RCS Luxembourg B 90 461, est désormais le suivant:
1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016096072/12.

(160065832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Hypallages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, Impasse Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 182.319.

Extrait du Conseil de Gérance du 11 février 2016

Monsieur Stéphane ETIENNE, gérant unique de la société à responsabilité limitée Hypallages, vous informe des changements suivants:

Le siège social de la société a été transféré le 1^{er} février 2016 à l'adresse suivante:

12C, Impasse Kroll

L-1882 Luxembourg

Depuis le 1^{er} décembre 2015, l'adresse du gérant et associé unique doit être modifiée comme suit:
Stéphane ETIENNE, né le 30 mai 1962 à Saint-Josse-Ten-Noode (Belgique), demeurant au 29, rue du Soleil à L-2544 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 février 2016.

Référence de publication: 2016096065/19.

(160066005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

DxO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 181.548.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 16 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016096066/13.

(160065954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

International Real Estate Agency, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 139.467.

Auszug aus der Aussenordentlichen Hauptversammlung vom 22. Dezember 2014

Die Hauptversammlung versammelt die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals, ist also vollzählig, und trifft folgende Beschlüsse:

1. Beschluss:

Wechsel der Anschrift des Rechnungskommissars, des Herrn Daniel Wlochowitz, von der Goethestrasse 27 in D-Neunkirchen/Saar an den Walter-Bernstein-Weg 16 in D-66578 Schiffweiler.

2. Beschluss:

Wechsel der Anschrift des einzigen Verwalters und gleichzeitig des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes, des Herrn Jörg Pullmann, von der Goethestrasse 27 in D-Neunkirchen/Saar an die Rheinpromenade 4 in D-67575 Eich.

3. Beschluss:

Verlängerung der Mandate des vorgenannten Rechnungskommissares, des einzigen Verwalters und des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes bis zur Hauptversammlung des Jahres 2020.

Luxembourg, den 22. Dezember 2014.

Kopie entsprechend dem Original

Jörg Pullmann

Verwalter

Référence de publication: 2016096070/23.

(160065793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

GES Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 159.689.

Par contrat de cession de parts sociales du 15 septembre 2015, il a été convenu que:

Monsieur Jean-Baptiste TEPINIER, né le 28 décembre 1980 à Lunéville (France) et demeurant au 84, rue de Lisbonne, F-54700 Pont-à-Mousson, France, détenant 5% (cinq pour cent) des parts sociales de la Société, soit 5 (cinq) parts sociales, a cédé:

5 (cinq) parts sociales, soit 5% (cinq pour cent) des parts sociales de la Société, à Monsieur Geoffrey COUSIN, né le 11 février 1970 à Ixelles (Belgique) et demeurant au 56, rue du Panorama, B-6782 Bébange, Belgique.

Il résulte du contrat de cession de parts sociales précité que la répartition du capital est la suivante:

- 85 (quatre-vingt-cinq) parts sociales, soit 85% (quatre-vingt-cinq pour cent) des parts sociales de la Société, sont détenues par Monsieur Geoffrey COUSIN, pré-mentionné;

- 5 (cinq) parts sociales, soit 5% (cinq pour cent) des parts sociales de la Société, sont détenues par Monsieur Fabien LOSTETTE, né le 15 septembre 1975 à Nancy (France), demeurant au 6, Allée Hambois, F-57650 Lommerange, France;

- 5 (cinq) parts sociales, soit 5% (cinq pour cent) des parts sociales de la Société, sont détenues par Monsieur Arnaud LHUILLIER, né le 26 février 1982 à Reims (France) et demeurant au 106, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- 4 (quatre) parts sociales, soit 4% (quatre pour cent) des parts sociales de la Société, sont détenues par Monsieur Ingo SCHAEFER, né le 5 décembre 1969 à Witten (Allemagne) et demeurant au 9, rue Lucien Salentiny, L-9080 Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg;

- 1 (une) part sociale, soit 1% (un pour cent) des parts sociales de la Société, est détenue par Monsieur Sébastien LEGAY, né le 18 décembre 1981 à Verdun (France) demeurant au 3, Grande rue, F-54580 Saint Ail, France.

Luxembourg, le 21 avril 2016.

Référence de publication: 2016096034/27.

(160066396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Ginga Brasil Capoeira S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, Rue 1900.

R.C.S. Luxembourg B 102.882.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Lors de l'assemblée extraordinaire, qui s'est tenue le 20 avril 2016, les associés ont décidé:

- La clôture définitive de la société

- La radiation de la société au registre de commerce

Les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés à 40, rue de Luxembourg à L - 5670 Altwies, où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Nous actons par la présente la radiation de la société GINGA BRASIL CAPOEIRA S. à r. l., avec effet au 20 avril 2016.

Luxembourg, le 20 avril 2016.

Pour GINGA BRASIL CAPOEIRA S.à r.l.

Référence de publication: 2016096035/16.

(160066547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Good Impression Consultancy Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 185.833.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18.04.2016.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, le transfert de siège de la société, à savoir:

- Le siège social de la société est transféré du 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

Changement d'adresse:

Monsieur Gijssen Steven, né le 12/10/1961 à Berkelen Rodenrijs (Pays-Bas), est domicilié au Meentweg 4, 1411 Maarden (Pays-Bas)

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016096023/16.

(160066535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Gefonds (Lux) et Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 95, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 161.438.

—
Extrait de la résolution prise par le conseil de gérance du gérant commandité de la société en date du 18 avril 2016.

Résolution unique

Le conseil de gérance du gérant commandité de la société décide de transférer le siège social de la société au 95 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

Le Conseil de Gérance du Gérant Commandité

Référence de publication: 2016096031/12.

(160065886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Pamp Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 49, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 205.505.

—
STATUTS

L'an deux mille seize, le onze mars.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Johan HALLBERG, juriste, né le 14 février 1962 à Harlanda (Suède), demeurant à 57 Alstensgatan, 167 65 Bromma, Suède.

ici représenté par Monsieur Irfan ABDUL, chef d'entreprise, demeurant à 49 Duarrefstrooss L-9964 Huldange, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé en date du 14 décembre 2015,

laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre la comparante et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de «Pamp Holding S.A.».

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Troisvierges.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4.

4.1 L'objet de la Société est de, directement ou indirectement, d'acquérir, détenir ou disposer d'intérêts et participation au Luxembourg ou d'entités étrangères, par tout moyen et d'administrer, développer et gérer une telle détention d'intérêts ou participations.

4.2 La Société peut procéder à des investissements relatif à l'immobilier soit directement ou par la participation directe ou indirecte dans des filiales de la Société possédant de tels investissements.

4.3 La Société peut aussi, directement ou indirectement, investir, acquérir, détenir ou disposer d'actifs de quelque nature que ce soit.

4.4 La Société peut également apporter toute assistance financière aux entités faisant partie du groupe de la Société, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

4.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon des termes pouvant être considérée comme pertinents;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- fournir des services de secrétariat, d'assistance en organisation et le conseil en finance en général.

4.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, immobilières, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000,- €), représenté par TROIS CENT DIX (310) actions de CENT EUROS (100,-€) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Le président peut aussi être élu par l'assemblée générale.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'assemblée générale peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier pour finir le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dixième jour du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire. Lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2017.

Souscription

Les trois cent dix (310) actions ont toutes souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Johan HALLBERG, prénommé et partiellement libres à hauteur d'un quart (1/4), moyennant un apport en numéraire à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille vingt-cinq Euros (1.025,- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Johan HALLBERG, prénommé.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- la société Advensys Conseil S.à.r.l., ayant son siège social à L- 9964 Huldange, 49, Duarrefstrooss, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous la section B numéro 175.203.

Troisième résolution

Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-9964 Huldange, 49, Duarrefstrooss.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

En vertu de l'article 60 du droit des sociétés et l'article 7 des statuts, le Conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs administrateurs-délégué avec le pouvoir nécessaires pour engager la société avec leur signature individuelle pour la gestion quotidienne.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Follows the English translation:

In the year two thousand sixteen, on the eleventh day of March.

Before Us Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Johan HALLBERG, juriste, born February 14th, 1962 in Harlanda (Sweden), residing at 57 Alstensgatan, 167 65 Bromma, Sweden.

here validly represented by Mr Irfan ABDUL, head of enterprises, residing at 49, Duarrefstrooss L-9964 Huldange,

by virtue of a proxy given under private seal on December 14th, 2015,

which initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which he declared to organize among himself.

Art. 1. Between these present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a société anonyme is hereby formed under the title "Pamp Holding S.A."

Art. 2. The Corporation is established for an unlimited period from the date thereof. The Corporation may be dissolved prior by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Head Office of the Company is in the municipality of Troisvierges.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, the Head Office of the Company may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4.

4.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

4.2 The Company may make real estate and private equity related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

4.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

4.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

- to furnish the services of secretarial offices, the assistance in organization and the council in finance in general.

4.6 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 5. The subscribed capital is set at THIRTY ONE THOUSAND (31.000,- €) EURO represented by THREE HUNDRED TEN (310) shares with a par value of HUNDRED (100,- €) EURO each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in nominative form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of Incorporation.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. The company is administrated by a Board comprising at least three members. It can be administrated by one director in case of unipersonal company. Their mandate may not exceed six years. The chairman is elected by the General Meeting.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The General Assembly or the Board of Directors may delegate all or part of the powers of the Board of Directors concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by the signature of one managing director.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the tenth day of the month of May at 10.00 a.m. at the Company's Head Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory dispositions

- 1) The first accounting year will begin today and will end on December 31, 2016.
- 2) The first annual general meeting of shareholders will be held in 2016.

Subscription

The three hundred ten (310) shares have been subscribed by the sole shareholder Mr Johann HALLBERG and paid up in cash to the extent of a quarter (1/4) by payment in cash to the extent of twenty-five per cent (25%), and therefore the amount of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY EURO (EUR 7,750.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about one thousand twenty-five Euro (EUR 1.025.-).

Extraordinary General Meeting

The appearing person takes the following resolutions in an extraordinary general meeting:

First resolution

The number of Directors is set at one (1) and that of the auditors at one (1).

The following is appointed Director:

- Mr Johan HALLBERG, prenamed.

Second resolution

Is elected as auditor:

- the company Advensys Conseil S.à.r.l., having its registered offices at L-9964 Huldange, 49, Duarrefstrooss, registered with the Register of Companies and Society's in Luxembourg under section B numéro 175.203.

92012

Third resolution

Their terms of office will expire after the annual meeting which will approve the financial statements of the year 2020.

Fourth resolution

The address of the company is fixed at L-9964 Huldange, 49, Duarrefstrooss.

The Board of Directors is authorized to change the address of the company inside the municipality of the company's corporate seat.

Fifth resolution

Persuant to article 60 of the company law and article 7 of these Articles of Incorporation, the Board of Directors is authorized to elect one or more managing director(s) of the Company with such powers as are necessary to bind the Company with his (theirs) sole signature for the day-to-day management.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by an English translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the French version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surnames, Christian names, civil status and residences, the said appearing person signed with Us, the notary, the present original deed.

Signé: ABDUL, ARRENSDORFF

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/8740. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016096282/271.

(160066082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Pineapple Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 93.270,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 198.119.

—
EXTRAIT

1) Il résulte d'une décision prise par les actionnaires de la Société en date du 29 Mars 2016 que:

- La démission de Monsieur Peter Dickinson de son fonction de Gérant de la Société a été acceptée avec effet au 29 Mars 2016.

- Monsieur Szymon Dec, née le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, demeurant professionnellement au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de gérant de la Société, à compter du 29 mars 2016 pour une durée indéterminée.

2) Le conseil de Gérance de la Société est dorénavant composé par:

- Petr Klimo, gérant

- Szymon Dec, gérant

- Mark Hatcher, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016096285/23.

(160066532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Pommeroy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 181.915.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la société du 23 mars 2016

Les gérants de la Société ont décidé en date du 23 mars 2016 de transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet immédiat.
Luxembourg, le 20 avril 2016.
Référence de publication: 2016096289/12.
(160066230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Porthos S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 105.232.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance

- Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 avril 2016.
Référence de publication: 2016096291/13.
(160065876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

MV Private Debt II Feeder 2 L SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 205.491.

Excerpts of the limited partnership agreement (the "agreement") of the partnership executed on 20 April 2016

1. Partners who are jointly and severally liable. MV Private Debt GP S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 193955 and having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) (the "General Partner")

2. Name, Partnership's purpose and registered office.

I. Name

MV Private Debt II Feeder 2 L SCSp, a special limited partnership (société en commandite spéciale).

II. Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

III. Registered Office

7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg.

IV. Financial Year

Unless otherwise required by law, the financial year of the Partnership shall begin each year on the first (1st) of January and end on the thirty-first (31st) of December of the same year, with the exception of the first financial year which shall begin on the date on which the Partnership commenced pursuant to this Agreement and shall end on the thirty-first (31st) of December 2016.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management of the Partnership shall be vested exclusively in the General Partner acting (directly or through its duly appointed agents) as statutory manager (gérant statutaire) of the Partnership and the General Partner shall have full control over the business, assets and affairs of the Partnership. The General Partner shall have the power on behalf and in the name of the Partnership to bind the Partnership, carry out any

and all of the objectives and purposes of the Partnership and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings which the General Partner, in its sole discretion, deems necessary or advisable or incidental thereto, including the power to execute a subscription agreement with each Limited Partner on behalf of the Partnership, and to do all things and discharge all duties or requirements imposed on a General Partner under the act of 10 August 1915 relating to commercial companies as amended (the “Companies Act”) and in furtherance of such powers, may cause the Partnership to invest Capital Contributions pending their utilisation and any Partnership receipts pending their distribution in Short-Term Investments.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership was formed on 20 April 2016 for an unlimited period of time.

The term of the Partnership shall continue until the Partnership is dissolved in accordance with the provisions as described in the Agreement.

Subject to the Companies Act, the Partnership’s term shall expire and its affairs shall be wound up upon the happening of any of the following events:

(a) the dissolution, bankruptcy, or withdrawal from the Partnership of the General Partner in accordance with the Companies Act unless within ninety (90) days after any such event, a Majority in Interest of the Limited Partners that remain agree in writing to continue the business of the Partnership and to the appointment, effective as of the date of such event, of a new General Partner;

(b) notice served by the General Partner on the Limited Partners if, following consultation with the Limited Partners, the General Partner reasonably believes in good faith that such termination would be in the best interest of the Limited Partners;

(c) at any time after the third anniversary of the Closing Date (20 April 2016),

(i) the expiry of the notice period (being not less than 3 months) specified in a termination notice served by the Limited Partners on the General Partner pursuant to this clause; or

(ii) the expiry of the notice period (being not less than 3 months) specified in a termination notice served by the General Partner on the Limited Partners pursuant to this clause; and

(d) the agreement of the General Partners and the Limited Partners.

For and on behalf of MV Private Debt II Feeder 2 L SCSp, represented by its General Partner MV Private Debt GP S.à r.l.

Suit la traduction française du texte qui précède

Extrait du contrat social (le «contrat») du partenariat conclu le 20 Avril 2016

1. Associés solidaires. MV Private Debt GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L- 1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193955, et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) (l'«Associé Commandité»)

2. Dénomination, objet social et siège social.

I. Dénomination

«MV Private Debt II Feeder 2 L SCSp», une société en commandite spéciale.

II. Objet social

Le Partenariat a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

III. Siège social

7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

IV. Exercice Social

L'Exercice Social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui débute à la date à laquelle le Partenariat commence selon ce Contrat et se terminera le 31 décembre 2016.

3. Désignation du gérant et pouvoirs de signature. La gestion du Partenariat est exclusivement attribuée à l'Associé Commandité, agissant (directement ou par le biais de ses agents dûment mandatés) en qualité de gérant statutaire du Partenariat, et l'Associé Commandité exerce un contrôle total sur les activités, les avoirs et les affaires du Partenariat. L'Associé Commandité a le pouvoir, au nom et pour le compte du Partenariat, d'engager le Partenariat, de poursuivre tout objectif et de réaliser tout objet du Partenariat, ainsi que d'accomplir tout acte et de conclure et exécuter tout contrat ou autre engagement que l'Associé Commandité, à sa seule discrétion, juge nécessaire, souhaitable ou connexe, y compris le pouvoir de conclure un contrat de souscription avec chaque Associé Commanditaire (Limited Partner) au nom du Partenariat, et de faire toute chose et s'acquitter de toute obligation ou exigence imposées à l'Associé Commandité par la loi du

10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»). Par ailleurs, conformément à ces pouvoirs, l'Associé Commandité peut mener le Partenariat à investir des Apports en Capitaux (Capital Contributions) en attendant leur utilisation, ainsi que toute recette du Partenariat, en attendant sa distribution, dans des Investissements à Court Terme (Short-Term Investments).

4. Date à laquelle le Partenariat commence et à laquelle il se termine. Le Partenariat a été constitué le 20 Avril 2016 pour une période indéterminée.

La durée de vie du Partenariat se poursuivra jusqu'à ce que le Partenariat soit dissous conformément aux dispositions précisées dans le Contrat (Agreement).

Sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés, la durée de vie du Partenariat s'achèvera et ses affaires seront liquidées si l'un des événements suivants se produit:

(a) la dissolution, la faillite, ou le retrait, dans le chef de l'Associé Commandité, du Partenariat, conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés, à moins que dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la survenance d'un tel événement, une Majorité au niveau de la Participation (Majority in Interest) des Associés Commanditaires restants n'accepte par écrit de poursuivre les activités du Partenariat et de désigner, avec effet en date de l'événement en question, un nouvel Associé Commandité;

(b) la signification par l'Associé Commandité d'un avis aux Associés Commanditaires si, après avoir consulté les Associés Commanditaires, l'Associé Commandité estime de bonne foi qu'une telle résiliation du Partenariat est dans le meilleur intérêt des Associés Commanditaires;

(c) à tout moment après le troisième anniversaire de la Date de Closing (Closing Date) (20 Avril 2016),

(i) à l'expiration du préavis (d'au moins 3 mois) spécifié dans un avis de résiliation signifié par les Associés Commanditaires à l'Associé Commandité conformément à la présente clause; ou

(ii) à l'expiration du préavis (d'au moins 3 mois) spécifié dans un avis de résiliation signifié par l'Associé Commandité aux Associés Commanditaires conformément à la présente clause; et

(d) le consentement des Associés Commandités et des Associés Commanditaires

Au nom et pour le compte de MV Private Debt II Feeder 2 L SCSp, représentée par son Associé Commandité MV Private Debt GP S.à r.l.

Pour un mandataire

Signature

Référence de publication: 2016096226/116.

(160065598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Plaesano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 180.293.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 18 avril 2016:

- La décision de coopter Monsieur François MEUNIER, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Eric BREUILLE, a été ratifiée;

- Monsieur Giacomo DI BARI, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été nommé administrateur en remplacement de Madame Nathalie LETT, démissionnaire.

Le mandat des administrateurs s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg, le 21 avril 2016.

Pour: PLAESANO S.A

Société Anonyme

Experta Luxembourg

Société Anonyme

Référence de publication: 2016096308/18.

(160066563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

PHM Holdco 19 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 171.719.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 10 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés
Maître Jacques KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2016096305/13.

(160065955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Plena Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 24.590.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 14 avril 2016

Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

L'adresse professionnelle de l'administrateur est modifiée comme suit:

- Monsieur Marc Lamesch, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Luxembourg, le 21 avril 2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016096309/16.

(160066462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Tankreederei II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6670 Mertert, 52A, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 76.034.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 avril 2016.

Référence de publication: 2016097926/10.

(160067689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

TD Grand Duché de Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2958 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.484.

—
Les comptes annuels au 31 octobre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016097927/10.

(160068012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

TD Luxembourg International Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2958 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.812.

—
Les comptes annuels au 31 octobre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016097928/10.

(160068013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.
